

Fiche de données de Sécurité

Produit:

HERBIDOWN

Page: 1/6

FDS N°:30043-33

Version :4.02

Version du :2004-10-14

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE):

Concerné

Symboles :



Symboles :

Xi Irritant

Phrases de risque :

R-36 Irritant pour les yeux.

Conseils de prudence :

S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

ETIQUETAGE TRANSPORT:

Non concerné.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit :

HERBIDOWN

Utilisation Commerciale :

Huile adjuvante pour herbicide (usage agricole)

Fournisseur :

TOTAL FLUIDES
51, Esplanade du Général de Gaulle
92907 Paris La Défense Cédex

Personne à contacter :

Service QSE : Tel : 01 41 35 33 64 / Fax : 01 41 35 33 50

N° d'appel d'urgence :

ORFILA / Tel : 01.45.42.59.59

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé :

Irritant pour les yeux.

Effets néfastes sur l'environnement :

Certains constituants sont dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers physico-chimiques :

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

Classification du produit :

Irritant pour les yeux.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

Nature chimique :

Produit à base d'huile minérale paraffinique raffinée d'origine pétrolière

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		64742-46-7	>50 %	Xn	R-65
Ethoxylat d'alcool gras			<10 %	Xi ,N	R-50, 41
Tensio-actifs anioniques			<5 %	Xi	R-41, 38

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R :

Fiche de données de Sécurité

Produit:

HERBIDOWN

Page: 2/6

FDS N°:30043-33

Version :4.02

Version du :2004-10-14

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation :	Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos. Le risque n'existe que pour des huiles contenant une proportion importante de distillats très légers, ou en cas de formation d'aérosols ou en cas de chauffage du produit à température élevée. Il peut alors être constaté une irritation de la bouche et des voies gastro-intestinales. - Symptômes : Irritation des voies respiratoires A des concentrations importantes: Narcose.
Ingestion :	Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. - Symptômes : Nausée, vomissements, douleurs abdominales.
Contact avec la peau :	Laver abondamment les parties contaminées à l'eau chaude et au savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure. En cas de contact répété ou prolongé avec la peau : Irritation cutanée. Sècheresse. Crevasses.
Contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. - Symptômes : En cas de projection dans l'oeil: Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Aspiration :	Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :	voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.
Moyens d'extinction :	- Appropriés : Mousse, CO ₂ , poudre. - Déconseillés : Jet d'eau.
Méthodes particulières d'intervention :	Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés au feu.
Dangers spécifiques :	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants :	Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, des bottes et un vêtement imperméable aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Mesures après fuite/épandage :	Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

Fiche de données de Sécurité

Produit: **HERBIDOWN** Page: 3/6
FDS N°:30043-33 Version :4.02 Version du :2004-10-14
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

Méthodes de nettoyage :
- Récupération :
Endiguer puis récupérer à l'aide de moyens physiques.
- Elimination :
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13).

Prévention des risques secondaires :
Eliminer toutes les sources d'inflammation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs :
Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.

Prévention des incendies et des explosions :
Prévoir dans le réseau d'eau des siphons pour éviter toute propagation

Précautions :
Eviter les projections. Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.
Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées.
Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
Ne pas utiliser en aspersion à l'aide d'un disperseur à haute pression (> 3bar)
Eviter le contact avec les oxydants forts.

STOCKAGE :

Mesures techniques :
Prévenir toute accumulation d'électricité statique.
Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Conditions de stockage :
- Recommandées :
Stocker à température ambiante (~ 15°C), à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source possible d'ignition.
Mettre les conteneurs et/ou les équipements de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, ...résistant aux hydrocarbures.
Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Matériaux d'emballage :
- Recommandés :
Acier avec revêtement. Matières plastiques.
- Déconseillés :
Acier ordinaire

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :
Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant.

Valeurs limites d'exposition :
Pour l'exposition aux brouillards d'huile, il est recommandé d'adopter une VME de 5 mg/m3 (TLV-TWA)

Protection respiratoire :
En cas de risque d'exposition au delà de la valeur moyenne d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Protection des mains :
Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux :
Lunettes de protection ou écran facial avec lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps autre que les mains :
Vêtements de protection appropriés.

Mesures d'hygiène du travail :
Eviter le contact prolongé et répété avec la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Fiche de données de Sécurité

Produit:

HERBIDOWN

Page: 4/6

FDS N°:30043-33

Version :4.02

Version du :2004-10-14

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide à 20°C
Couleur :	Incolore.
Masse volumique :	838 kg/m ³ Température (°C) 15
Point d'éclair :	130 ° C (ISO 2719)
Commentaires sur les points d'éclair :	(Coupelle fermée de Pensky/Martens)
Température d'auto-inflammation :	> 250 ° C (ASTM E 659)
Commentaires sur l'explosivité :	La limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m ³
Températures spécifiques de changement d'état :	Point d'écoulement : - 3 ° C (ISO 3016)
Solubilité :	Émulsionnable avec l'eau.
Viscosité :	8.5 mm ² /s (ISO 3104) Température (°C) 40

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
Matières à éviter :	Acides forts et oxydants
Produits de décomposition dangereux :	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires:	Non classé. De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Contact avec les yeux, commentaires:	Irritant pour les yeux

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité :	Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres. Il est considéré comme peu dangereux pour les organismes aquatiques.
Mobilité :	- Eau : Forme une émulsion - Sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
Persistence et dégradabilité :	La fraction "paraffinique" du produit neuf est intrinsèquement biodégradable

Fiche de données de Sécurité

Produit: HERBIDOWN Page: 5/6
FDS N°:30043-33 Version :4.02 Version du :2004-10-14
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
- Méthodes pertinentes d'élimination:
La seule méthode autorisée est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

Elimination des emballages souillés : - Méthodes pertinentes d'élimination:
Remettre à un éliminateur agréé.

Textes réglementaires : Stockage des hydrocarbures liquides : Arrêté du 09.11.1972 (JO du 31.12.1972); Arrêté du 19.11.1975 (JO du 23.01.1976), circulaire du 04.12.1975 (JO du 23.01.1976)
L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets : Loi n° 75-633 du 15.07.1975 (JO du 16.07.1975), Loi n° 76-663 du 19.07.1976 modifiée (Installations classées) Décret n° 77-974 du 19.08.1977 (JO du 28.08.1977)
Arrêté du 01.03.1993 (JO du 28.03.1993) relatif aux rejets
Classification des déchets : Décret 2002-540 du 18 avril 2002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par les réglementations transport ci dessous.

Route (ADR)/Rail(RID) :

Fluvial (ADNR) :

Mer (IMO/IMDG) :

Air (OACI/IATA) :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles :



Symboles : Xi Irritant

Phrases de risque : R-36 Irritant pour les yeux.

Conseils de prudence : S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Réglementation Française :

Code du travail : - Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77(surveillance médicale spéciale).

Installations classées : Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.

INVENTAIRES:

EUROPE (EINECS) : Tous les composants sont listés dans EINECS

Fiche de données de Sécurité

Produit:

HERBIDOWN

Page: 6/6

FDS N°:30043-33

Version :4.02

Version du :2004-10-14

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-07-08

16. AUTRES INFORMATIONS

Explications relatives aux phrases R, partie 2 :

R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R-41 Risque de lésions oculaires graves.
R-38 Irritant pour la peau.

Restrictions d'emploi :

Utilisations recommandées et restrictions d'emploi : voir section 1

Date de révision:

2004-10-14

Annule et remplace la fiche du:

2004-07-08

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe * :

N° d'appel d'urgence :

Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA en rubrique 1 - Tel :
Angers 02.41.48.21.21 - Bordeaux 05.56.96.40.80 - Lille 0 825 812 822- Lyon
04.72.11.69.11 - Marseille 04.91.75.25.25 - Nancy 03.83.32.36.36 - Paris
01.40.05.48.48 - Rennes 02.99.59.22.22 - Strasbourg 03.88.37.37.37 - Toulouse
05.61.77.74.47

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.